



Gérants d'une entreprise immobilière

Par **Steven69**, le **13/02/2008** à **11:35**

Bonjour,

Sortant d'un BTS immobilier, nous souhaitons une amie et moi, créer notre SARL de chasseur immobilier.

Mon amie a réussi l'épreuve alors que moi je l'ai échouée.

Ma question est la suivante:

Nous souhaitons nous mettre en co-gérance de l'entreprise en s'appuyant sur sa carte Transaction.

Est-ce que, je peux être tout de même gérant sans être titulaire personnellement de cette carte professionnelle?

Elle a la possibilité d'en faire la demande à son nom ou à celui de l'entreprise. Cela peut-il modifier la situation?

Pourriez vous nous donner des renseignements sur la carte grise, qui est apparemment une carte de délégation?

Puis-je être associé dans la société sans carte pro?

Nous avons essayé de nous renseigner à la prefecture mais sans succès.

Le souci pour nous est que si je ne suis pas gérant égalitaire, je devrai être salarié, ce qui

représente beaucoup de frais non prévus.

Merci d'avance pour ces réponses.

Steven